Informations de base

2007/2285(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Livre blanc: stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	FOGLIETTA Alessandro (UEN)	05/05/2008

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	HANDZLIK Małgorzata (PPE-DE)	21/11/2007
AGRI Agriculture et développement rural	SIEKIERSKI Czesław Adam (PPE-DE)	22/01/2008
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	ZÁBORSKÁ Anna (PPE-DE)	18/12/2007

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2837	2007-12-05
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2876	2008-06-09

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Santé et sécurité alimentaire	VASSILIOU Androulla

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

30/05/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0279	Résumé
05/12/2007	Débat au Conseil		
13/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/05/2008	Vote en commission		Résumé
09/06/2008	Débat au Conseil		
18/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0256/2008	
24/09/2008	Débat en plénière		
25/09/2008	Décision du Parlement	T6-0461/2008	Résumé
25/09/2008	Résultat du vote au parlement		
25/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2285(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/6/50465

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE398.631	19/12/2007	
Avis de la commission	FEMM	PE400.374	04/03/2008	
Amendements déposés en commission		PE400.376	26/03/2008	
Avis de la commission	AGRI	PE400.688	01/04/2008	
Avis de la commission	IMCO	PE400.607	09/04/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0256/2008	18/06/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0461/2008	25/09/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0279	30/05/2007	Résumé

Document annexé à la procédure	SEC(2007)0706	30/05/2007	
Document annexé à la procédure	SEC(2007)0707	30/05/2007	

Livre blanc: stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité

2007/2285(INI) - 25/09/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 536 voix pour, 37 voix contre et 20 abstentions, une résolution en réponse au Livre blanc de la Commission sur la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Alessandro **FOGLIETTA** (UEN, IT) au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Globalement, le Parlement se félicite du Livre blanc de la Commission qu'il considère comme une étape importante dans une stratégie globale de lutte contre la recrudescence de l'obésité et les maladies liées à l'alimentation en Europe. Il considère toutefois que seule une approche globale menée à plusieurs niveaux constituera le meilleur moyen de lutter contre l'obésité dans l'Union.

Comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, le Parlement demande aux États membres de reconnaître l'obésité comme une maladie chronique. Le Parlement fait ensuite de nombreuses recommandations pour lutter contre l'obésité allant d'une meilleure information des consommateurs (notamment via un meilleur étiquetage) à la promotion de l'activité physique ou encore à la meilleure conscientisation des médias sur leur rôle en la matière.

Parmi ces propositions, on relèvera notamment les suggestions suivantes :

- mettre en place une politique favorisant la qualité des denrées alimentaires ;
- garantir une information compréhensible sur les étiquettes pour permettre aux consommateurs de choisir des aliments de bonne qualité ;
- favoriser l'autoréglementation dans tous les secteurs industriels concernés, notamment ceux concernés par l'alimentation à destination des enfants, tout en prônant des mesures plus concrètes axées sur les enfants et les groupes à risque;
- promouvoir l'information des consommateurs européens afin de leur permettre de choisir et de décider réellement de leur propre alimentation et de celle de leurs enfants (en soulignant que l'information des consommateurs, l'éducation alimentaire et l'étiquetage des aliments devraient reposer sur des études menées auprès des consommateurs);
- prévoir un programme en faveur des fruits à l'école dans les écoles primaires;
- contribuer à encourager les individus à pratiquer des activités physiques quotidiennement en créant des structures locales qui encouragent la population à se mettre à une activité physique de loisirs (ex. : en promouvant les moyens de transport public, des parcs et des infrastructures sportives accessibles, des pistes cyclables et en faisant des villes des endroits propices à un mode de vie sain) ;
- favoriser la conscientisation des jeunes filles, au sortir de l'adolescence, à la poursuite d'une activité sportive ;
- motiver le secteur privé à jouer un rôle de 1er plan dans la réduction de l'obésité en développant de nouveaux produits plus sains.

Á la faveur d'un amendement adopté en Plénière, le Parlement met l'accent sur le rôle fondamental de la **femme** dans l'éducation nutritionnelle de la famille et sa contribution décisive à la lutte contre l'obésité, puisque c'est elle, dans la plupart des familles, qui intervient directement dans le choix des aliments.

Vers une approche globale : le Parlement prie la Commission d'adopter une approche plus globale de l'alimentation et de faire de la malnutrition, parallèlement à l'obésité, une priorité essentielle en l'inscrivant chaque fois que cela est possible dans les initiatives de recherche financées par l'UE. Il souligne que l'Union doit jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'une approche commune notamment dans des domaines tels que l'information des consommateurs, l'éducation nutritionnelle, la publicité dans les médias, la production agricole et l'étiquetage des denrées alimentaires. Il insiste également sur la nécessité de créer des indicateurs européens pour le tour de taille et pour les facteurs de risque liés à l'obésité (ex. : l'obésité abdominale).

Priorité aux enfants : le Parlement invite la Commission et tous les acteurs concernés à faire de la lutte contre l'obésité une priorité, dès les premières étapes de la vie. Parmi les actions préconisées figurent notamment des campagnes d'information destinées aux femmes enceintes afin de les sensibiliser aux principes d'une alimentation saine et au contrôle du volume des portions. De la même manière, des actions devraient être menées dans les États membres pour renforcer l'activité physique dès la maternelle et promouvoir l'éducation nutritionnelle dès le plus jeune âge. Globalement, le Parlement estime que **l'école** a un rôle majeur à jouer pour garantir une activité physique et une alimentation équilibrée aux enfants. Le Parlement suggère ainsi la mise en place, dans les établissements scolaires des États membres, d'un minimum de 3 heures d'activités sportives par semaine. Des efforts doivent également être faits au niveau des **cantines scolaires** pour améliorer la qualité et les normes nutritionnelles des repas dans les écoles et dans les jardins d'enfants. Il faut en outre renforcer l'offre de fruits et de légumes frais. Le Parlement salue dans ce contexte le lancement d'un projet européen "**fruits à l'école**" soutenu financièrement par l'Union européenne. Parallèlement des initiatives sont réclamées pour encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à **réduire la TVA sur les fruits et légumes**. Le Parlement demande en particulier la modification des textes communautaires afin que la filière des fruits et légumes puisse bénéficier d'un taux réduit de TVA inférieur à 5%.

Choix éclairés et disponibilité de produits sains : le Parlement estime que la reformulation des produits constitue un outil très efficace pour réduire le taux de graisses, de sucre et de sels dans l'alimentation. Il encourage donc les producteurs à reformuler les aliments riches en énergie mais peu nutritifs afin de réduire leur teneur en graisses, en sucre et en sels. Il souhaite surtout que **l'étiquetage des produits alimentaires soit obligatoire et clairement formulé**. Pour permettre aux consommateurs de choisir leurs aliments en toute connaissance de cause, le Parlement recommande de comparer le contenu nutritif des divers produits alimentaires (mais contrairement à la commission au fond, la Plénière ne souhaite pas que l'étiquette mentionne spécifiquement la part de nutriments pour 100 g ou 100 ml). Le P arlement appelle également les États membres à contrôler le rôle joué par les exhausteurs de goût tels que glutamates, guanylates et inosinates très présents dans les plats préparés industriellement. De même, les professionnels de l'industrie alimentaire devrait revoir la taille des portions alimentaires individuelles afin d'offrir une gamme plus large d'aliments dans des portions plus petites.

La question des acides gras trans : la Plénière souligne par ailleurs qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il apparaît qu'une consommation trop importante d'acides gras (supérieure à 2% de l'apport énergétique total) est associé à l'augmentation des maladies cardio-vasculaires. La Plénière regrette dès lors qu'à ce jour seuls quelques gouvernements européens se soient employés à réduire l'exposition cumulée des consommateurs aux acides gras trans artificiels et aux acides gras saturés présents dans des aliments transformés à faible teneur nutritionnelle. La Plénière demande dès lors **l'interdiction dans toute l'Union des acides gras trans** en insistant sur le fait que ces derniers constituent une menace grave et bien connue pour la santé des Européens : il faut donc mettre en place une initiative législative destinée à les éliminer totalement des produits alimentaires.

Médias et publicité : d'importantes mesures sont réclamées pour renforcer la conscientisation des médias afin de les inciter à pousser les Européens à pratiquer plus d'activités physiques et à mieux s'alimenter. Si le Parlement se réjouit de l'approche volontaire adoptée dans la directive sur les services de médias concernant la publicité pour les aliments à faible valeur nutritionnelle destinée aux enfants, le Parlement souhaite aller encore plus loin et attend des propositions plus sévères si l'approche volontaire s'avère inefficace après la révision de la directive actuelle en 2011. Il invite également l'industrie à limiter la publicité télévisée de produits non sains destinés aux enfants à des tranches horaire bien précises. Ces limitations devraient également s'appliquer aux nouveaux médias tels que les jeux en ligne, les pop-ups et les SMS.

Santé et recherche : le Parlement demande un effort tout particulier en matière de recherche sur la santé : il faut tout à la fois sensibiliser les pédiatres à leur rôle de premier plan en matière de diagnostic précoce de l'obésité et définir des indicateurs européens sur les facteurs de risques cardiométaboliques associés à l'obésité. Sachant que 40% des patients des hôpitaux (et entre 40 et 80% des résidents des maisons de retraite) sont mal nourris, il importe également d'améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation servie en hôpitaux et maisons de retraite. Il faut en outre sensibiliser la population aux risques liés à l'obésité et à l'obésité abdominale mais aussi à ceux liés aux "autorégimes" particulièrement dangereux lorsqu'ils sont associés aux médicaments anti-obésité. Le Parlement demande également le financement d'études européennes sur les relations existant entre obésité et maladies chroniques telles que le cancer ou le diabète. Enfin, la Plénière insiste sur la nécessité d'une véritable réglementation de la qualification des professionnels de la santé que sont les conseillers en diététique et les nutritionnistes

Livre blanc: stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité

2007/2285(INI) - 30/05/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité sous la forme d'un **Livre Blanc** de propositions d'actions.

CONTENU : l'objet du Livre blanc est de définir une approche européenne intégrée permettant de réduire les problèmes de santé dus à la mauvaise nutrition, à la surcharge pondérale et à l'obésité. Le Livre blanc s'inspire d'initiatives récemment prises par la Commission, notamment la plate-forme européenne d'action pour la nutrition, l'activité physique et la santé, et du Livre vert intitulé «Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques» (voir COM(2005)0637).

Ces 3 dernières décennies, la surcharge pondérale et l'obésité ont connu une hausse spectaculaire au sein de la population européenne, notamment parmi les enfants chez lesquels la prévalence de la surcharge pondérale était estimée à 30% en 2006. Cela signifie que les mauvaises habitudes alimentaires et le manque d'éducation physique s'aggravent à tous les niveaux de la population européenne, avec l'augmentation de maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires et l'hypertension, le diabète de type 2, les accidents vasculaires cérébraux, certains cancers, les troubles musculo-squelettiques et toute une série de troubles mentaux.

À maintes reprises, le Conseil a lancé des appels à la Commission pour qu'elle entreprenne des actions dans le domaine de la nutrition et de l'activité physique. La consultation sur le Livre vert a réuni pour sa part un très large consensus autour de l'idée que la Communauté devait œuvrer avec une multitude de parties prenantes aux niveaux national, régional et local pour améliorer la situation. Ce Livre vert a par ailleurs été suivi d'une résolution du Parlement européen (voir INI/2006/2231).

Principes d'action : selon le Livre Blanc, toute action publique en la matière doit allier actions nationales et actions communautaires en cherchant à compléter et à optimiser les mesures prises à d'autres niveaux décisionnels. Le rôle de la Commission est également capital pour rassembler des initiatives locales ou nationales intéressantes et mettre en place des mécanismes paneuropéens d'échange de meilleures pratiques en cherchant à donner une plus-value européenne aux actions entreprises.

Pour être efficaces, les mesures devront :

1. s'attaquer aux causes profondes des risques liés à la santé : il s'agit de chercher à réduire les risques associés à une mauvaise alimentation et à un manque d'exercice physique, notamment, mais pas exclusivement, ceux associés à une surcharge pondérale ;

2. associer l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux en faisant appel à toute une série d'instruments, tels que la législation, la mise en réseau, les approches secteur public/secteur privé, et associer le secteur privé et la société civile ;
3. faire participer le secteur privé, tels que l'industrie agro-alimentaire et la société civile, ainsi que des acteurs au niveau local, tels que les écoles et le secteur associatif ;
4. faire l'objet d'un suivi efficace.

Une stratégie axée sur le partenariat : la Commission estime que l'action européenne en matière de nutrition, de surcharge pondérale et d'obésité doit impérativement reposer sur l'établissement de partenariats efficaces. En particulier, dans le cadre :

- de la plate-forme d'action de l'Union européenne sur la nutrition, l'activité physique et la santé afin d'associer aux discussions, l'ensemble des acteurs intéressés au niveau européen;
- de réseaux locaux d'action : sur le modèle de la plate-forme européenne, des fora appropriés pourraient être créés caractérisés par la participation d'un grand nombre de parties prenantes au niveau local ;
- des médias, en vue d'élaborer des messages communs et des campagnes de promotion ciblées ;
- d'un groupe de haut niveau qui se consacrera aux questions de santé en rapport avec la nutrition et l'activité physique associant les instances appropriées des États membres.

Au niveau communautaire : vu les compétences de la Communauté dans ce domaine, la Commission entend plutôt renforcer l'arsenal législatif lié à l' information des consommateurs. Elle entend également apporter une valeur ajoutée dans chacune des actions entreprises au plan national, chaque fois que cela sera possible. Le Livre Blanc propose dans ce contexte un ensemble de mesures qui peuvent se résumer comme suit :

- améliorer la règlementation sur l'étiquetage nutritionnel et les allégations nutritionnelles afin que les consommateurs ne soient pas induits en erreur par des allégations inexactes ou portant à confusion ;

- améliorer la publicité et le marketing alimentaires en demandant aux secteurs concernés (notamment le secteur publicitaire) d'élaborer des codes de conduite volontaires sur la communication commerciale destinée aux enfants ;
- soutenir en coopération avec les États membres et les parties prenantes des campagnes d'information destinées à sensibiliser le public aux problèmes de santé liés à la mauvaise nutrition, à la surcharge pondérale et à l'obésité, en accordant une attention particulière aux enfants ;
- garantir la disponibilité d'aliments sains sur la marché communautaire (en mobilisant les fonds de la PAC notamment et en encourageant la consommation de fruits et légumes chez les enfants,…) ;
- travailler sur la « reformulation » des aliments dans la mesure où cela peut réduire la consommation de ces nutriments (ex. : reformulation sur la teneur en sel, en particulier) ;
- encourager l'activité physique en centre urbain en finançant notamment des projets de promotion de la marche et du cyclisme dans les villes ;
- axer un certain nombre d'actions sur des groupes à risques (groupes défavorisés, notamment) et sur certains environnements prioritaires (zones urbaines) ;
- renforcer les actions d'éducation nutritionnelle grâce au financement d'actions d'éducation à la santé ou d'éducation physique à l'école (via le programme Comenius pour l'enseignement scolaire, notamment) ;
- développer la base de connaissances pour appuyer la formulation de politiques au niveau approprié et assurer le suivi des actions entreprises.

Au niveau des États membres et du secteur privé : dans les limites de sa compétence, la Commission a élaboré une gamme complète d'actions à mettre en œuvre dans tous les secteurs. Toutefois, dans plusieurs de ces secteurs, l'élément central doit être représenté par les mesures prises par les États membres. Les acteurs privés ont également un rôle central à jouer pour promouvoir des choix sains auprès des consommateurs et les habiliter à prendre des décisions respectueuses d'un mode de vie sain. L'industrie alimentaire (du producteur au détaillant) pourrait apporter des améliorations tangibles dans des domaines tels que la reformulation des aliments pour ce qui est de leur teneur en sel, en graisses, notamment en graisses saturées et insaturées, et en sucres pour le consommateur européen. De son côté, la Commission s'emploie à promouvoir un meilleur cadre réglementaire en matière de publicité et de marketing dans tous les États membres, en se conformant au moins aux critères de l'Alliance européenne pour l'éthique en publicité (AEEP) et en favorisant autant que possible l' »autorégulation ». Pour que l'autoréglementation soit efficace, il faut toutefois des systèmes de suivi que la Commission entend renforcer.

Enfin des actions sont prévues pour favoriser la coopération et la coordination avec les actions entreprises par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Suivi : en 2010, un examen des progrès accomplis sera effectué pour vérifier dans quelle mesure les politiques ont été alignées sur les objectifs du Livre blanc. Cet examen devra également mettre en lumière les progrès réalisés en matière d'autoréglementation de l'industrie.